

02/09/2021



Accueil de Loisirs des
Quatre Noyers

Projet pédagogique 2021/2022
BOUTROUE JORIS

Sommaire

<u>LE CONTEXTE SOCIAL, CULTUREL ET EDUCATIF</u>	Page 2
<u>LES OBJECTIFS EDUCATIFS ET PEDAGOGIQUES</u>	
<i>L'orientation éducative de la ville de Franconville</i>	Page 3
<i>Constats et objectifs de l'accueil de loisirs</i>	Page 4
<u>FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL</u>	
<i>Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs</i>	Page 5
<i>L'accueil du matin</i>	Page 5
<i>La collation du matin, le repas, le goûter</i>	Page 5
<i>L'accueil du soir</i>	Page 6
<i>La journée type du mercredi et des vacances</i>	Page 7
<i>Le planning d'activité des mercredis</i>	Page 7
<i>La petite section</i>	Page 7
<u>LES MOYENS</u>	
<i>Moyens Matériels : Les locaux</i>	Page 8
<i>Moyens Humains : L'équipe pédagogique, ses missions et nos partenaires</i>	Page 8
<i>Moyens Financiers : Budgets</i>	Page 10
<i>Les Projets d'animation</i>	Page 10
<u>LA SECURITE DE TOUS</u>	
<i>Les taux d'encadrement réglementaires</i>	Page 11
<i>La sécurité : procédure anti-intrusion – exercice d'évacuation</i>	Page 12
<i>Les pauses de l'équipe pédagogique</i>	Page 13
<i>La Covid-19</i>	Page 13
<i>Allergies alimentaires, PAI & médicaments</i>	Page 13
<u>LES INFORMATIONS IMPORTANTES</u>	Page 14
<u>L'EVALUATION</u>	Page 15
<u>LA CONCLUSION</u>	Page 17
<u>ANNEXES</u>	Page 18

Le contexte social, éducatif et culturel

Franconville est la 5ème ville du Val d'Oise, forte de 34 920 habitants en 2018. La mairie de Franconville, située 11 rue de la Station 95130 Franconville, permet aux enfants du territoire d'être accueillis sur l'ensemble des accueils de loisirs maternelles et élémentaires.

Contact du service enfance jeunesse : direction.enfance@ville-franconville.fr
01.39.32.67.84

L'accueil de loisirs des Quatre Noyers est une structure municipale, située 2, rue Victor Bach 95130 Franconville, elle se trouve aux abords de la résidence l'Orme St Edme. Nous partageons le bâtiment avec la Halte-Garderie. De plus, nous identifions l'accueil de loisirs des Quatre Noyers comme étant un accueil maternel. Les enfants scolarisés en école élémentaire sont accueillis le mercredi et les vacances scolaires à l'accueil de loisirs Planet'Elem.

Nous accueillons sur le temps méridien en moyenne 110 enfants âgés de 6 à 11 ans ; 35 enfants en moyenne, âgés de 3 à 11 ans, sur les temps périscolaires ; et en moyenne 30 enfants âgés de 3 à 5 ans les mercredis.

Ces enfants sont issus des quartiers de l'Orme st Edme et de la Marre des Noues.



Les objectifs éducatifs et pédagogiques

L'ORIENTATION EDUCATIVE DE LA VILLE

L'action des accueils de loisirs est, à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux qu'ils soient locaux ou étatiques. Ces différents acteurs procèdent à l'écriture d'un projet éducatif de territoire (PEDT) fixant les intentions pédagogiques de la commune. Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, espaces évolutifs de liberté, de découverte, de préparation à la citoyenneté, ils devront répondre aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant en basant leurs actions sur les priorités suivantes :

Faire des accueils de loisirs des **lieux d'intégration et de développement des valeurs du vivre ensemble telles que la solidarité, l'égalité, la laïcité et la fraternité pour les enfants.**

Faire des accueils de loisirs des **lieux de construction personnelle tant sur le plan du corps que de l'esprit pour les enfants.**

Faire des accueils de loisirs des lieux **d'éducation et de pratique de citoyenneté notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale.**

La démarche : Les actions seront mises en place lors des différents temps périscolaires et extrascolaire : le matin, la pause méridienne, le soir, le mercredi et les vacances.

De ces intentions pédagogiques découlent **le plan mercredi** : des actions thématiques mises en œuvre les mercredis mais également parfois pendant les vacances scolaires répondant aux priorités précédemment citées et impliquant l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant. Ces actions sont réparties en 5 axes principaux : le sport, le numérique, la culture, la nature et les sciences.



CONSTATS & OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Nous constatons que les enfants de moyennes voire grandes sections ont parfois encore du mal à effectuer tous les gestes de la vie quotidienne sans l'intervention directe ou indirecte d'un adulte.
- Les 18 derniers mois ont restreint les liens entre chaque classe et groupe, de telle sorte que certaines valeurs associées au vivre ensemble sont à parfaire, notamment l'entraide ou encore le respect de chacun.

Objectifs Généraux	Objectifs Pédagogiques	Actions
Favoriser l'acquisition de l'autonomie	<i>Apprentissage des gestes de la vie quotidienne</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire avec les enfants</i> - <i>Démonstration des animateurs</i> - <i>Laisser les enfants se servir à table*</i> - <i>Mise en place de pictogrammes</i>
	<i>Se repérer dans l'espace et le temps</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'horloge des différents temps de la journée</i> - <i>La frise de l'année</i> - <i>Personnalisation des portes manteaux</i> - <i>Création d'espaces spécifiques dans les salles d'activités</i>
Permettre aux enfants de s'approprier leur accueil de loisirs.	<i>Offrir aux enfants un panel d'activités varié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ateliers d'expression orale</i> - <i>Ateliers de lecture</i> - <i>Découverte de nouveaux sports et jeux collectifs</i> - <i>Ateliers scientifiques</i> - <i>Découverte de nouveaux jeux de sociétés</i>
	<i>Laisser les enfants devenir acteurs de leurs accueils de loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place de temps de parole lors de la pause méridienne</i> - <i>Les enfants choisissent et fabriquent les décorations de salle</i> - <i>Sonder les enfants quant à leurs souhaits d'activités et sorties.</i>
Sensibiliser les enfants au « vivre ensemble »	<i>Favoriser le partage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les projets en partenariat avec l'éducation nationale</i> - <i>Le projet jardinage avec la halte-garderie</i> - <i>Temps d'échange</i> - <i>Le matériel</i> - <i>Les actions communes avec les ACM de la commune.</i>
	<i>Développer l'entraide</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Jeux de coopération</i> - <i>Grands jeux avec l'ensemble de la structure</i> - <i>Ateliers autour du handicap</i> - <i>Les projets avec la halte-garderie.</i>

* Lorsque les protocoles sanitaires le permettront à nouveau.

Le fonctionnement de l'accueil

LES HORAIRES D'OUVERTURES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Nous proposons un accueil des enfants sur différents temps de la semaine.

Le temps périscolaire du matin de 7h00 à 8h20 et le temps périscolaire du soir de 16h30 à 19h. Nous animons également les enfants sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30.

Nous accueillons aussi les enfants sur les journées du mercredi et les vacances de 7h00 à 19h.

L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil du matin est organisé de manière à ce que les familles soient accueillies dans de bonnes conditions et que les enfants puissent s'éveiller davantage pour rentrer en classe.

Cela signifie qu'un animateur est présent à la porte de l'accueil afin d'établir le premier contact avec la famille et l'enfant, d'inscrire les enfants au registre des réservations et de répondre aux questions des parents et/ou les informer sur l'organisation, le fonctionnement de l'accueil.

Un autre animateur est présent dans les salles d'activités afin d'encadrer et animer les enfants. Arrivé à 7h00, les enfants pourront, à leur choix, se reposer ou s'éveiller davantage sur des jeux libres ou une animation proposée par un animateur.

Il sera proposé, le matin, des animations autour de jeux de société, de jeux extérieurs, des ateliers créatifs et culturels et enfin des ateliers d'expression corporelle et orale.

A 8h15, les enfants en école maternelle sont amenés en classe par les animateurs. La transmission des informations se fait entre les animateurs et les enseignants. Pour les enfants se trouvant en école élémentaire, un animateur les accompagne dans la cour à 8h25. Il est important de préciser que cette organisation est présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi n'ayant pas classe, les enfants restent avec l'équipe d'animation.

LE PETIT DEJEUNER, LE REPAS, LE GOUTER

Les enfants ont la possibilité de prendre une collation de 7h00 à 9h00 le mercredi. Ceci n'est pas une obligation mais une initiative de la part de l'équipe pédagogique. Durant ce petit déjeuner, les enfants peuvent se servir un laitage et/ou un fruit et/ou un gâteau (en fonction du stock disponible).

Le déjeuner est prévu de 11h30 à 13h00. Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs chaque semaine.

Le goûter quant à lui est prévu à 16h00. Nous retrouvons dans sa composition un laitage, un fruit et/ou un gâteau.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les horaires de repas et du goûter sont quelque peu différents. Le repas et le goûter sont respectivement compris entre 11h30 et 13h30, et 16h30 et 17h15.

Lors de la pause méridienne, les animateurs vont chercher et ramènent les enfants en classe, ce qui facilite grandement la communication entre les différents acteurs pédagogiques de la vie quotidienne de l'enfant.

Les enfants mangent en 2 services : le premier concerne les enfants de CP, CE1 et CE2, le deuxième concerne les enfants de CM1 et CM2. Pendant qu'un groupe est à la cantine, l'autre est

dehors où sont proposées des animations et des activités en lien avec les projets d'animation. De plus, les animateurs mangeront avec les enfants* ; ce qui permettra un dialogue et un échange plus adaptés avec le groupe.

*Suite à la crise sanitaire, les adultes déjeunent désormais en même temps que les enfants, mais plus aux mêmes tables.

Lors de la préparation, les agents de restauration pour les repas et les animateurs pour la collation et le goûter respectent les normes HACCP. Le directeur se porte garant de l'hygiène lors de ces différents temps de restauration. Les menus sont élaborés par la cuisine centrale en collaboration avec un(e) nutritionniste afin de respecter les besoins nutritionnels de chacun.

L'ACCUEIL DU SOIR

L'accueil du soir est organisé de manière à ce que les enfants retrouvent leurs parents dans de bonnes conditions et que ces derniers puissent s'amuser autour d'animations ludiques.

Cela signifie qu'un animateur est présent à la porte de l'accueil afin de s'assurer que chaque enfant est remis à ses parents, de vérifier que chaque parent remplit la feuille d'émargement et de répondre aux questions des parents et/ou les informer sur l'organisation, le fonctionnement de l'accueil, le déroulement de la journée. Nous tenons également à retranscrire au mieux la journée des enfants aux parents. Trois autres animateurs sont présents afin d'encadrer et animer les enfants.

Les enfants sont récupérés à 16h30 dans les classes de manière à ce qu'ils puissent être notés au registre des réservations. Il est important de préciser que cette organisation est présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi n'ayant pas classe, les enfants restent avec l'équipe d'animation.

Un goûter est mis à disposition pour les enfants dans le réfectoire maternel.

Dès lors que le goûter est terminé, les enfants pourront, à leur choix, jouer librement ou participer à une activité proposée par un animateur.

Il sera proposé, le soir, des animations autour de jeux de société, des jeux extérieurs, des ateliers créatifs et culturels et enfin des ateliers d'expression corporelle et orale. Les projets d'animations seront élaborés et menés sur les temps périscolaires du matin et du soir.

A 18h00, un animateur récupère les enfants de l'étude et à 18h30, un temps de retour au calme sera proposé par l'équipe d'animation afin de répondre au rythme des enfants. Ce temps sera animé par un atelier de lecture ou d'expression orale. Effectivement, les enfants partants tardivement rentreront chez eux, prendront sans doute la douche, mangeront, puis iront dormir. Nous pensons qu'il est préférable de mettre en place ce temps dans la continuité de ce que proposent les parents.

LA JOURNEE TYPE DU MERCREDI ET DES VACANCES

7h00 – 9h15	Accueil du matin, proposition de collation
9h15 – 10h00	Temps d'échange et temps libre
10h00 – 11h30	Activités
11h30 – 13h00	Repas, temps d'échange
13h00 – 14h00	Dortoir / Temps calme
14h00 - 16h00	Sieste / Activités
16h00 – 16h30	Goûter, temps d'échange
16h30 – 19h00	Accueil du soir

Il est possible de modifier cette journée en fonction du planning.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES DES MERCREDIS

Le programme d'activités sera organisé de la manière suivante : 2 séquences d'activités d'environ 1 heure avec des débuts d'activités à 10 heures puis à 14 heures.

Ces 2 séquences sont articulées soit autour des projets d'animation soit autour de différents supports (jeux de société, jeux d'extérieurs, activités manuelles, activités artistiques...). Ces séquences d'activités sont modulées selon la fatigue des enfants, leur réactivité, la météo...

Les activités prévues peuvent être amenées à être modifiées en fonction des conditions météorologiques et seront systématiquement remplacées par une activité de substitution.

Avant chaque temps d'activités, les animateurs présenteront leurs activités aux enfants qui choisiront de participer à l'activité qu'ils souhaitent. Il est à noter que les enfants seront également libres de ne pas prendre part aux activités s'ils veulent jouer de manière libre ; une seule condition à cela : qu'ils demeurent sous la surveillance d'un adulte.

Enfin, le planning d'activité mensuel de la structure sera disponible sur le kiosque famille, mais également à l'entrée de l'accueil de loisirs.

LA PETITE SECTION

Une attention particulière sera portée aux nouveaux arrivants de l'école maternelle : les petites sections, d'autant plus au début de l'année scolaire.

Les mercredis, les petits restent entre eux quand les moyens et grands sont mélangés, on parle de « cloisonnement ». Ce dernier est mis en place pour une durée plus ou moins longue en fonction des observations de l'équipe pédagogique.

Ce cloisonnement va permettre aux animateurs de se concentrer de manière plus spécifique avec les petites sections sur le développement des notions d'autonomie, de motricité et motricité fine, d'espaces et de temps. Ensuite, en fonction de l'assimilation globale du groupe, les petits seront amenés à rejoindre les moyens/grands.

L'ensemble de l'équipe pédagogique sera amené à travailler avec le groupe des petits, de part une rotation, afin que les enfants connaissent tous les membres de l'équipe.

Enfin, durant les mercredis et les vacances scolaires, nous maintenons le temps de sieste pour les petites sections. Celui-ci démarre autour de 13h30 et peut durer jusqu'à 16h, heure de la prise du goûter.

Les Moyens

MOYENS MATERIELS : LES LOCAUX

L'accueil de loisirs Quatre Noyers est déclaré à la Direction Départemental de la Cohésion Sociale sous le n° d'habilitation suivant : 0950051AP001520-E01.

L'accueil de loisirs est indépendant des écoles élémentaires et maternelles. Nous disposons de :

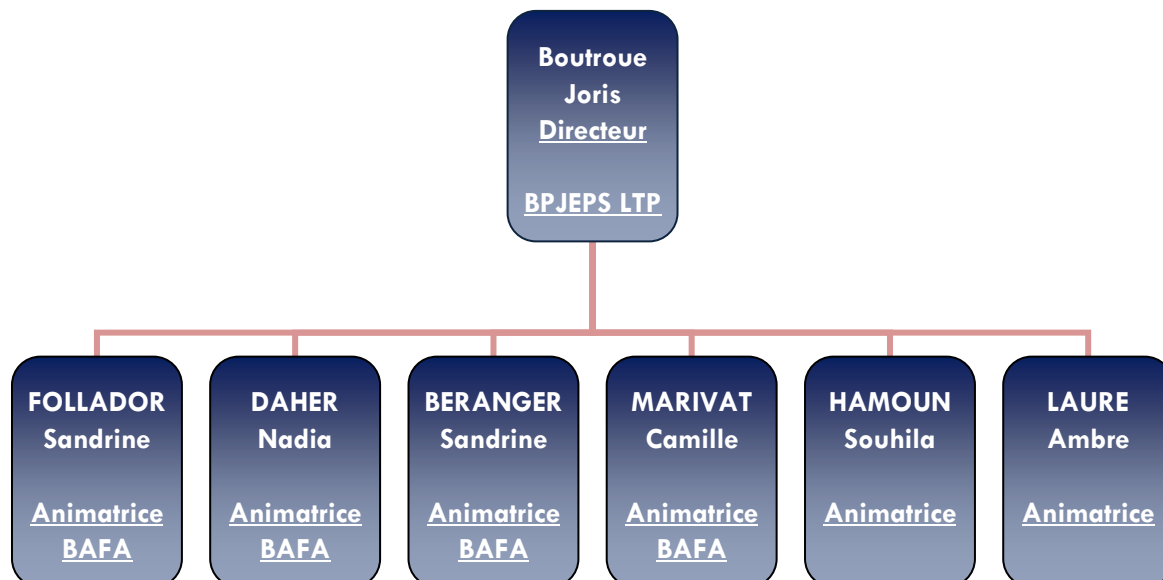
- 2 Salles d'activités aménagées par espaces de vie (lego, construction, lecture, détente...).
- Une salle Régie/réunion/bureau de direction/salle adulte
- 2 blocs sanitaires, l'un pour les filles, l'autre pour les garçons et ce dans le but de respecter la non mixité obligatoire pour les élémentaires + 1 sanitaire adulte.
- Un espace jardin potager, partagé avec la crèche voisine.

En plus, nous partageons avec les écoles maternelles et élémentaires les locaux suivants :

- Les 3 cours extérieures du groupe scolaire Quatre Noyers
- Le dortoir
- La salle de motricité
- Le hall/préau

MOYENS HUMAINS : L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, SES MISSIONS ET NOS PARTENAIRES

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Il est à noter que les membres de l'équipe d'animation n'interviennent pas tous sur chaque temps de la journée des enfants.

LES ROLES ET FONCTIONS DU DIRECTEUR

Le directeur a le devoir de répondre aux 5 fonctions de direction qui lui incombent : élaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif, coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation, diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil, développer les partenariats et la communication.

En complément de ces fonctions le directeur se doit de transmettre et partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

C'est également le rôle du directeur d'adopter différentes casquettes selon les situations. Il se doit d'être formateur, accompagnateur tout en manquant son équipe d'animation. Il est le premier garant de la sécurité physique, morale des mineurs. Il se doit d'être un représentant et porte-parole de l'organisme pour lequel il travaille, la mairie de Franconville.

Contact du directeur : 06.08.01.18.56

LES ROLES ET FONCTIONS DES ANIMATEURS

L'animateur est avant tout garant de la sécurité physique, morale des mineurs. Il est un accompagnateur, un guide et un référent pour ces derniers. Il se doit d'être à l'écoute tout en étant un modèle d'autorité. Il se doit de travailler en équipe tout en étant capable de prendre des initiatives individuelles. Tout comme le directeur, l'animateur se doit de répondre aux 5 fonctions déterminées par la D.D.C.S.

LES PARTENAIRES

Nous travaillons en partenariat avec les **différentes associations et structures sportives et culturelles de la ville tel que la bibliothèque, la patinoire, la piscine, les gymnases** selon les disponibilités qui s'ouvrent à nous. Nous travaillons avec des prestataires extérieurs à la commune qui répondent à nos besoins et demandes. L'objectif étant de permettre aux enfants d'accéder plus facilement aux ressources du territoire afin de proposer des activités riches, variées et éducatives.

Cette année, l'accueil de loisirs des 4 Noyers travaillera en partenariat avec **l'école élémentaire mais aussi avec l'école maternelle** dans le but d'assurer le bon fonctionnement des transitions de la vie quotidienne des enfants (accueil périscolaire, temps de scolarité et la pause méridienne). Puis avec **la halte-garderie** nous mettrons en place des actions qui permettront de faciliter le passage des enfants de la halte-garderie vers l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs des 4 Noyers fait partie d'une dynamique de secteur incluant **les accueils de loisirs de Fontaine Bertin, Jules Ferry et Planet' Elem.** L'objectif de cette dynamique de secteur est de mettre en place à destination des enfants et des familles, des inter-centres, des projets en commun ainsi que des événements durant l'année.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec **le service restauration**, qui emploie le personnel de restauration avec qui nous organisons chaque temps de repas, et **le service hygiène**, afin d'assurer la constante propreté de nos locaux mais également l'accès aux produits d'hygiène.

MOYENS FINANCIERS : LE BUDGET

Le budget de la structure est établi pour l'année civile. Le directeur de la structure est à même de ventiler son budget en fonction des besoins, des demandes enfants et animateurs, des projets...

Ce budget se compose de 5 familles de dépenses :

- Sorties : la réservation de sorties ou la venue d'un prestataire.
- Transports : la réservation d'un ou plusieurs cars.
- Fournitures : le matériel quotidien type feuilles, feutres, peinture.
- Petits équipements : le matériel ayant une durée de vie plus conséquente, de type sportif, jeux de société, appareils de cuisine etc.
- Alimentaires : achat de denrées alimentaires.

Il est à noter qu'à chaque vacances scolaire, un budget spécifique est alloué aux structures ouvertes pour l'accueil des enfants.

Enfin, le service Enfance Jeunesse de la commune, auquel nous appartenons, nous octroie régulièrement des prestations supplémentaires qui ne rentrent pas dans nos dépenses annuelles.

En voici quelques exemples : des créneaux piscines et patinoires, des ateliers philosophiques, d'initiation au yoga ou encore de découverte du système solaire, initiation aux échecs etc.

LES PROJETS D'ANIMATION

Le projet d'animation est un document décrivant les actions que nous mettons en place avec les enfants. Ces actions sont réfléchies, mesurées, mises en place et évaluées par les animateurs. Ce sont ces derniers qui élaborent le projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et s'inscrivant dans la démarche du projet éducatif avec l'aide du directeur de structure.

Cette année, les animateurs proposent divers projets d'animation sur différents temps de la journée :

- **Un projet axé sur la découverte de jeux de société** : chaque mois les enfants le souhaitant seront amenés à découvrir un ou deux nouveaux jeux de société. L'objectif de ce projet étant de diversifier les pratiques des enfants en matière de jeux, mais également de stimuler leur curiosité. Ce projet aura lieu les mercredis et durant les vacances scolaires.
- **Un projet d'animation intitulé « Mets-toi à ma place »** sur le temps du mercredi, mais aussi durant les pauses méridiennes. Le but du projet est de développer les notions de respect, de tolérance, d'empathie et de coopération auprès des enfants du groupe scolaire 4 Noyers. Sur le temps du midi, des ateliers autour de la libre expression seront proposés. Les enfants pourront, lors de dates précises, parler librement de leur passion, ou de quelque chose qui leur tient à cœur ; nous appelons cela « la carte blanche ». Les élémentaires pourront également participer à l'élaboration de supports à destination de leurs camarades.
Concernant les maternelles, un cycle de jeux de coopération sera mis en place, mais également des ateliers de sensibilisation au handicap.

- **Un projet relatif aux jeux collectifs et sportifs.** En effet, nous avons constaté que les jeux collectifs sont parfois trop peu représentés, l'âge maternel étant particulièrement propice aux activités manuelles et au développement de la motricité fine. A nouveau, ce projet aura pour objectif de diversifier nos pratiques et d'offrir aux enfants un panel d'activités plus large. Ces différents jeux collectifs permettront aux enfants de développer leurs capacités physiques, d'initier à de nouveaux sports mais également de sensibiliser aux valeurs de coopération et d'entraide. Ce projet aura lieu les mercredis et durant les vacances scolaires.
- **Un projet passerelle avec la crèche / Halte-Garderie :** En fin d'année scolaire, nous ouvrirons nos portes aux enfants fréquentant la crèche voisine dans le cadre de repas, goûters et temps d'activités. Ce projet a pour but de développer les notions d'entraide et de tolérance auprès des enfants fréquentant l'accueil de loisirs des 4 Noyers. Ces derniers seront amenés à aider les bouts de choux issus de la crèche dans le cadre de repas et d'ateliers communs.
- **Le projet potager** sera reconduit pour cette année scolaire : entretien, aménagements, observation, plantation, arrosage, cueillettes et dégustations seront de mises. Une nouveauté à cette année scolaire : nous partagerons le potager avec la crèche voisine.

La sécurité de tous

Garantir la sécurité de vos enfants est notre mission première, et, pour ce faire, nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants aux différentes activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire. En effet, les inscriptions nous permettent de prévoir le nombre d'enfants présents sur la structure pour chaque temps et donc, de positionner un nombre d'animateur en conséquence.

LES TAUX D'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

Par taux d'encadrement nous entendons le fameux « nombre d'animateurs par enfants ». Ce taux est fixé de manière étatique et relayé par le biais des Direction Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS). Il existe un taux d'encadrement différent en fonction de la nature du temps où sont accueillis les enfants, mais également de leurs âges et de la présence ou non d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) au sein de la commune, comme c'est le cas pour Franconville. Seul le temps de la pause méridienne est exempté de taux d'encadrement réglementaire.

Il est important de signaler que la commune de Franconville nous permet de conserver des taux d'encadrement plus avantageux.

Temps d'accueil	Taux règlementaire	Taux « Franconville »
Accueil du matin et du soir	1 pour 14 Maternel 1 pour 18 Elémentaire	1 pour 10 Maternel 1 pour 14 Elémentaire
Mercredis	1 pour 10 Maternel 1 pour 14 Elémentaire	1 pour 8 Maternel 1 pour 12 Elémentaire
Vacances scolaire	1 pour 8 Maternel 1 Pour 12 Elémentaire	1 pour 8 Maternel 1 pour 12 Elémentaire

Le taux d'encadrement est différent dans l'eau, 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans (maternel) et 1 adulte pour 8 enfants de plus de 6 ans (élémentaire).

LA SECURITE : PROCEDURE ANTI-INTRUSION – EXERCICE D'EVACUATION

Cette année encore, un point aussi important que la sécurité du groupe ne sera en aucun cas négligé. Voici une liste exhaustive des points importants sur lesquels nous garantissons la mise en place :

- Fermer les accès à l'établissement tous les soirs.
- Fermer les portes d'accès aux bâtiments (pas à clef pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie).
- Le directeur et l'équipe d'animation ont pour mission de savoir qui est dans l'enceinte de l'établissement et par conséquent de connaître l'exactitude des personnes autorisés à pénétrer dans l'établissement. Dans le cas contraire, il est de leur devoir d'interroger une personne se trouvant à l'abord de l'établissement.
- Compter régulièrement les enfants, surtout avant chaque déplacement.

Dans tous les cas, aucun enfant ne quitte la structure sans l'autorisation du directeur ou d'un animateur, et/ou avec un individu inconnu de l'équipe d'animation.

A cet effet, nous vous rappelons que l'ensemble de l'équipe pédagogique est en droit de demander à vérifier l'identité de quiconque se présentera pour récupérer un enfant, y compris les parents eux-mêmes. Il en va de la sécurité de vos enfants.

De même, il nous paraît important de signaler qu'il appartient aux parents d'effectuer les démarches permettant d'autoriser des tierces personnes à récupérer leurs enfants. Pour ce faire, 2 méthodes sont possibles : via le kiosque famille en indiquant l'identité des personnes autorisées ou par l'envoi d'un mail d'autorisation au responsable d'accueil de loisirs.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les autorisations faites pour l'école ne le sont pas pour les accueils de loisirs. Ainsi, il vous faut faire la démarche pour les deux entités.

Nous rappelons également qu'une sensibilisation auprès des enfants sera faite et que les exercices d'évacuation sont obligatoires afin de garantir la sécurité de tous.

Plusieurs exercices d'évacuation seront mis en place par l'équipe d'animation.

1^{er} exercice : sur la journée du mercredi, chaque animateur à une tâche bien précise et un lieu en particulier à vérifier.

- Une personne est en charge de récupérer le dossier contenant toutes les fiches sanitaires et les traitements de premières urgences.
- Le temps d'une évacuation est estimé à 3 minutes.
- Le chrono est arrêté lorsque l'ensemble du groupe est au point de rassemblement adultes compris.

2^{ème} exercice : dans les mêmes conditions mais durant le temps méridien.

Ces exercices d'évacuation sont réalisés dans les contextes de sécurité incendie et d'alerte intrusion.

LES PAUSES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les mercredis et durant les vacances scolaires, chaque acteur pédagogique a le droit à une pause de 20 minutes toutes les 6 heures de travail consécutives, qui peut être prise en une seule fois ou répartie sur la journée. Il est à noter que les pauses sont prises sur des créneaux horaires précis :

- Entre 9h15 et 10h le matin
- Entre 11h30 et 14h
- Entre 16h et 16h30

LA COVID-19

Les mesures mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 sont les suivantes :

Age Maternel	Age Elémentaire	Equipe pédagogique
<ul style="list-style-type: none">• Prise des repas par classe	<ul style="list-style-type: none">• Port du masque à l'intérieur• Prise des repas par classe• Mélange uniquement par niveau (CP avec CP, CM1 avec CM1...)	<ul style="list-style-type: none">• Port du masque à l'intérieur• Ne mangent plus aux tables des enfants.

A cela nous pouvons rajouter que sur les temps de repas, les enfants, peu importe l'âge, ne se servent plus seuls. En outre, élémentaires et maternelles ne sont pas mélangés lors des temps périscolaires (matin et soir). Enfin, le service Enfance Jeunesse met à notre disposition lingettes désinfectantes, gel hydro alcoolique et masques.

ALLERGIES ALIMENTAIRES, PAI ET MEDICAMENTS

Dans le cas où votre enfant aurait des allergies alimentaires, il vous faudra contacter le service scolaire qui transmettra les informations aux autres services. Dans le cadre des allergies alimentaires, deux solutions s'offrent aux parents :

- Le service restauration fournit un substitue lorsque le menu comporte une denrée à laquelle l'enfant est allergique.
- Les parents font la demande de « Panier repas » : dans ce cas, ce sont les parents qui fournissent son repas à leur enfant via des sacs réfrigérés à donner aux adultes en arrivant le matin.

Il est à noter que dans le cadre d'un panier repas, aucune denrée alimentaire émanant directement ou indirectement de la collectivité ne pourra être donnée à l'enfant.

Dans le cas de maladie, un PAI (protocole d'accueil individualisé) est mis en œuvre. Sous la forme d'un questionnaire, ce document, écrit avec le médecin traitant et/ou pédiatre de l'enfant permettra de mettre sur papier la procédure à suivre en cas de symptômes liés à la maladie de l'enfant. Ce document est accompagné des médicaments prescrits par le médecin et leurs posologies y sont développée afin que chaque acteur de la journée de l'enfant soit en mesure de l'appliquer. Ce document est également à demander auprès du service scolaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans PAI, l'équipe pédagogique ne donnera aucun médicament* à un enfant, y compris avec autorisation parentale et/ou ordonnance, et ce, sans aucune exception ni aménagement possible.

*Par médicament nous entendons aussi bien les classiques sirops pour la toux et autres dolipranes que les crèmes de tout type, vitamines, médecines douces etc...

Les informations importantes

Le régime alimentaire « sans viande » n'existe pas au sein de la commune de Franconville ; ainsi, nous servons chaque aliment aux enfants qui sont libres ou non de manger.

Concernant la mixité au sein des Accueils Collectifs de Mineurs, la réglementation précise que pour l'accueil des enfants de moins de six ans, la mixité est réglementaire dans les espaces dédiés à l'intimité corporelle. En revanche, pour les enfants de plus de six ans, la mixité est interdite. Nous entendons par espace dédié à l'intimité corporelle, les sanitaires ainsi que le dortoir.

Nous portons également votre attention sur les jouets et appareils électroniques venant de la maison afin de préciser que la mairie se décharge de toute responsabilité en cas de vol, perte ou de casse.

La mairie de Franconville met à disposition différents moyens de communication avec les parents afin qu'ils puissent suivre l'avancement de l'année et dialoguer avec l'équipe pédagogique. Les moyens de communication sont les suivants :

- Une page Facebook
- Le site internet de la ville de Franconville : <http://www.ville-franconville.fr/>
- La boîte mail de l'accueil de loisirs : clm.4noyers@ville-franconville.fr
- Les numéros de téléphones de l'accueil de loisirs : 01.39.32.68.83 et 06.08.01.18.56
- L'affichage de l'accueil de loisirs

Durant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs des 4 Noyers peut être amené à être fermé. Dans ce cas, vos enfants seront accueillis sur une autre structure de la commune et un affichage sera mis en place afin que vous soyez au courant. Le plus souvent, il s'agira de l'accueil de loisirs Jules Ferry, situé au 6/8 rue d'Ermont.

L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique se fait en utilisant différents outils tels que des enquêtes par questionnaires ou par entretiens, des grilles d'évaluation ou d'observation et de suivi comme des cahiers de liaison, des carnets de bord, et des murs d'expression.

Le choix des outils dépend du public et de ce que l'on souhaite mesurer. Il est important de préciser que les évaluations sont faites via des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Enfin, ce sont les objectifs opérationnels/pédagogiques que l'on évalue. Cette évaluation permet d'obtenir une tendance quant à l'avancement des objectifs généraux du projet, qui ne sont jamais réellement atteints dans leur intégralité.

Il est primordial de mener l'évaluation d'un projet pédagogique tout au long de l'année scolaire et ce dans le but de faire les réajustements nécessaires au court de l'année. Ainsi, les objectifs pédagogiques peuvent tout de même être en partie atteints, même dans le cas d'un mauvais démarrage par exemple.

Cette évaluation se fait en premier lieu par le directeur d'accueil de loisirs, avec l'aide de l'équipe d'animation, et, selon les objectifs, en lien avec les partenaires extérieurs notamment les accueils de loisirs de la commune, l'Education Nationale ou, plus spécifiquement pour l'accueil des 4 Noyers, la halte-garderie voisine.

Pour cette année scolaire, l'évaluation du projet pédagogique se fera via le tableau en page suivante. Chaque objectif pédagogique sera validé si 75% des résultats attendus aux critères d'évaluation sont obtenus. Ainsi, lors de l'évaluation finale, une colonne « résultats obtenus » sera rajoutée au tableau. Les résultats seront ensuite analysés pour aller vers une validation totale, partielle ou nulle de chaque objectif pédagogique.

Objectifs	Critères d'évaluation	Résultats attendus	Outils
<i>Apprentissage des gestes de la vie quotidienne</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'apprentissage. - Nombre d'enfants ayant assimilés certains gestes. - Nombre et qualité des outils. - Retranscription des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants aident leurs camarades dans l'acquisition des gestes de la vie quotidienne. - Au mois de janvier, 60% des petits sont capables de se déshabiller et rhabiller seuls. - Au moins 4 outils visuels différents sont à disposition des enfants. - Les mercredis, 60% des enfants sont capables de se servir eux-mêmes pendant les repas. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grille d'observation - Réunion d'équipe - Retours des familles - Comptage - Planning d'activités.
<i>Se repérer dans l'espace et le temps</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repères spatio-temporels. - Participation des enfants. - Compréhension et utilisation par les enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des enfants est capable d'identifier au moins 2 espaces spécifiques. - A minima 6 repères spatio-temporels visuels différents disponibles. - Au moins 80% des enfants ont participé à la création des repères spatio-temporels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire avec les enfants - Comptage - Planning d'activités. - Réunion d'équipe
<i>Offrir aux enfants un panel d'activités varié</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers. - Diversité des activités - Respect des choix de l'enfant. - Réalisation des projets « jeux de société » et « jeux collectifs ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 8 ateliers scientifiques et 8 ateliers d'expression orale sur l'année scolaire. - Chaque mercredi, au moins 3 types d'activités différents sont proposés. - Aboutissement à au moins 70% des projets jeux de société et jeux collectifs. - Les enfants sont-ils libres de ne pas faire d'activités s'ils le souhaitent ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Planning d'activités. - Evaluation des projets d'animation. - Bilans vacances. - Sondage auprès des enfants.
<i>Laisser les enfants devenir acteurs de leurs accueils de loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers. - Récurrence des propositions. - Participation des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un temps de parole par mois sur la pause méridienne. - Tous les mois un sondage est réalisé auprès des enfants pour connaître leurs envies de sorties et d'activité. - En fin d'année, chaque enfant aura formulé au moins 2 souhaits de sorties et/ou activités. - Au moins 80% des enfants auront participé à la décoration des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sondages auprès des enfants. - Planning d'activités. - Réunion d'équipe - Compte rendu de temps d'échange.
<i>Favoriser le partage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions. - Participation des enfants. - Diversité des actions. - Réalisation des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 actions en partenariat avec d'autres accueils de loisirs par trimestre. - L'ensemble des enfants aura participé à une action commune ou un projet. - Les 4 thématiques sport, nature, science & culture sont représentées. - Au moins 4 séances jardinage/potager commune avec la crèche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des projets & actions communes. - Echanges & Bilans avec les partenaires. - Réunion d'équipe. - Bilan vacances scolaires. - Planning d'activités. - Listing enfants.
<i>Développer l'entraide</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions. - Aboutissement des projets. - Participation des enfants. - Aides concrètes d'enfants vers d'autres enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une action minimum par trimestre sur le thème du handicap. - Au minimum un grand jeu par mois incluant tous les enfants de la structure. - Projet passerelle avec la crèche abouti à 80% minimum. - L'ensemble des enfants a participé à au moins une action ou un projet. - A chaque action/projet, nous assistons à des formes d'aide entre enfant (discussions, reprise, démonstration...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des projets & actions. - Listing enfants. - Planning d'activités. - Echanges & Bilans avec les partenaires. - Observation. - Sondage enfant.

Notre évaluation sera positive si nous arrivons à un seuil de 65% d'enfants qui auront atteint ces objectifs.

La conclusion

Ce projet s'inscrit dans la perspective de répondre à la fois aux objectifs éducatifs de la mairie de Franconville mais également aux attentes des parents face au suivi de leurs enfants par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs des Quatre Noyers.

L'évaluation faite en fin d'année montrera si les objectifs fixés en amont ont été atteints. Toutefois, il est intéressant de souligner que le plus important reste l'épanouissement et le plaisir que recevront les enfants durant les animations proposées cette année.



Annexes

LA « BOBOLOGIE »

Les « bobos » seront soignés par l'équipe d'animation. Les soins devront être réalisés en portant des gants et être notés dans le registre d'infirmierie en étant le plus précis possible.

*** En cas de forte fièvre :**

- Prendre la température
- L'allonger dans une pièce calme et sans courant d'air mais aérée, le déshabiller s'il le désire ou si la fièvre est très élevée.
- Le rassurer
- En informer la direction du centre
- Prévenir les parents afin qu'ils récupèrent l'enfant
- Prévenir le service Enfance
- Noter l'information sur le cahier d'infirmierie.

*** En cas de petite plaie :**

- Nettoyer la plaie avec compresse imbibée d'un antiseptique ou savon et eau claire sont également possibles.
- Mettre un pansement propre le cas échéant
- Noter sur le cahier d'infirmierie et signaler aux parents.

*** En cas de petit hématome, choc ou petite chute**

- Appliquer une poche de glace enroulée dans un linge propre ou des mouchoirs à usage unique
- Passer une pommade contre les traumatismes ou la poche de glace qui limite les risques d'allergie
- Noter sur le cahier d'infirmierie et signaler aux parents.

*** En cas de choc à la tête, choc violent ou blessures graves :**

- Isoler l'enfant
- Contacter le SAMU au 15 et appliquer leurs consignes.
- Contacter les parents
- Remplir en un exemplaire un formulaire de constatation d'accident à remettre obligatoirement au service et aux parents de l'enfant concerné.
- Surveiller l'enfant (s'il a des nausées, le vertige, des saignements, des maux de tête, ...)

En cas de blessures aux yeux, à l'intérieur du nez et des oreilles ou sur les parties intimes la procédure est la suivante :

- Appel aux parents et/ou au SAMU (15) en fonction de la gravité.

Fonctionnement pause méridienne

Effectif moyen : 105 enfants ; 7 classes

11h30 : Les enfants sont récupérés dans les classes, appel puis réfectoire ou cour extérieure selon le tableau suivant :

<u>1^{er} Service de restauration 11h30</u>	<u>2^{ème} Service de restauration 12h30</u>
Classes de CP CP/CE1 CE1/CE2 CE2	Classes de CM1 CM1/CM2 CM2

Les classes rejoignent le réfectoire ou la cour extérieure soit par le préau, soit directement par l'extérieur selon la position de la classe dans les locaux et ce afin de limiter les croisements entre les différentes classes.

Il est possible pour les enfants de rester dans le préau si le nombre d'adultes est suffisant et dans le respect des protocoles sanitaires (par niveau).

En cas de pluie, le hall de l'école élémentaire ainsi que les salles de l'accueil de loisirs sont utilisés.

12h20 – 25 : Les enfants du 2^e service rangent le matériel ayant été utilisé et se rangent par classe à l'entrée du préau et libèrent le passage aux enfants du 1^{er} service qui eux vont dans la cour.

12h30 : Le 2^{ème} service s'installe.

13h20 : Le 2^e service sort de la cantine. Les animateurs placent les enfants par classe dans l'attente des enseignants en évitant le mélange entre les différents niveaux. Le matériel utilisé doit également être rangé.

13h25 : Les animateurs attendent qu'un nombre suffisant d'enseignants (4) soient dans la cour pour quitter les lieux.

A table, les enfants sont installés par classes. Les adultes mangent en même temps que les enfants car toutes les tables ne sont pas utilisées à chaque service.

En extérieur, les animateurs balisent des zones de jeu avec des repères visuelles type plots pour délimiter l'espace réservé à un niveau (zone CP, zone CE1, zone CM1 etc).

Les 5 fonctions de l'animateur selon la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
2. Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
3. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
4. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
5. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les 5 fonctions du directeur d'accueils de loisirs selon la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1. Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
2. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
3. Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
4. Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
5. Développer les partenariats et la communication.